

COTISATION GUIDE ET SCOUTE 2023-2024

Afin d'être assuré pendant toutes les activités de l'année, une cotisation est obligatoire.

COTISATIONS 2023-2024 : UNITE GUIDES D'ANDENNE

La cotisation s'élève à

65 € pour UN enfant

55 € par enfant quand 2 inscrits (Unité Guides ou Scouts)

50 € par enfant quand 3 inscrits ou plus (Unité Guides ou Scouts)

30 € par animateur

À verser AVANT LE 31 OCTOBRE 2023 sur le COMPTE DE L'UNITE GUIDES D'ANDENNE

BE17 7320 6503 5521

Communication : Cotisation 2023 - 2024, Nom(s) + Prénom(s), section(s)

En effet, un animé est couvert par l'assurance de la fédération des Guides Catholiques de Belgique et celle-ci est obligatoire.

Elle prend en charge différents évènements qui pourraient survenir durant l'année et les camps. Cette assurance est d'application durant les heures d'animation.

Tout enfant non en ordre de cotisation et autres documents administratifs, au 31/10/2023, ne pourra pas participer aux réunions, aux weekends et au camp.

En cas de difficultés financières, une cotisation de solidarité est prévue, il vous suffit d'en faire la demande en téléphonant au responsable de l'unité. En aucun cas le paiement de la cotisation ne doit être un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. Néanmoins, vous comprendrez que nous préférons utiliser notre temps à proposer des rendez-vous variés et attrayant à votre enfant plutôt qu'à courir après de l'argent ! **Nous insistons donc fortement pour que vous respectiez ce paiement.**

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter un membre du staff d'Unité ou de section.